

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

**Arrêté du 17 octobre 2014 portant dissolution de la brigade rapide d'intervention  
de La Crèche (Deux-Sèvres)**

NOR : INTJ1424170A

Le ministre de l'intérieur,  
Vu le code de la défense;  
Vu le code de procédure pénale, notamment ses articles 15 et R. 15-22 à R. 15-26;  
Vu le code de la sécurité intérieure, notamment son article L. 421-2,

Arrête:

Article 1<sup>er</sup>

La brigade rapide d'intervention de La Crèche (Deux-Sèvres) est dissoute à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2014.

Article 2

Le directeur général de la gendarmerie nationale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 17 octobre 2014.

Pour le ministre et par délégation :  
*Le général de corps d'armée,*  
*directeur des opérations et de l'emploi,*  
M. PATTIN